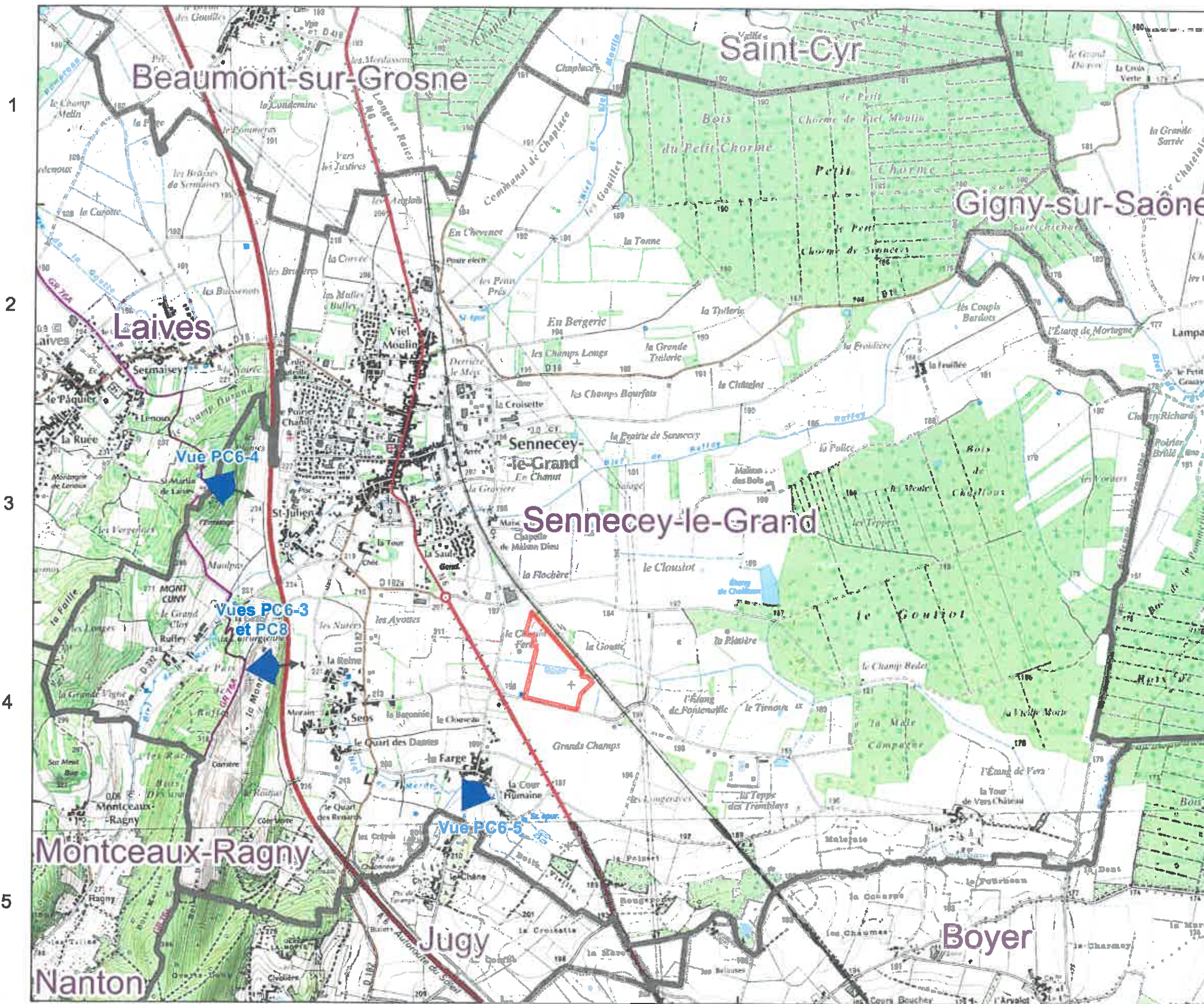


# PC1 - Localisation du projet

Projet de parc photovoltaïque de la commune de Sennecey-le-Grand (71)

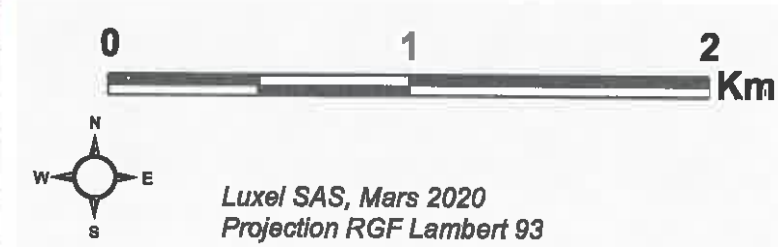


## COMPLEMENT

Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Saint-Jacques  
38009 GRENOBLE  
Tel: 04 76 82 54 90  
Fax: 04 76 82 54 90

DDT/SAT  
17 AVR. 2020  
IADSFCL Chalon

- Projet
- Communes



A B C D E

# Projet photovoltaïque

SARL CPV SUN 40  
47 Rue J.A. Schumpeter  
34470 Pérols

## PC2-1 Plan de masse et implantation

Référence	La Goutte
Commune	Sennecey le Grand
Sections	ZN, ZO
Parcelle(s)	ZO : 129 ZN : 280, 285 à 290, 292, 301, 305



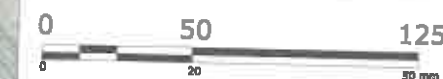
### Informations

Surface clôturée	12,84 ha
------------------	----------

- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Unité foncière
- Limites cadastrales
- Rangée de panneaux photovoltaïques
- Panneaux photovoltaïques adapté aux ovins
- Clôture
- Voirie périphérique
- Voirie semi-perméable
- Zone de déchargement
- Haie à créer
- Haie à conserver
- Haie à supprimer

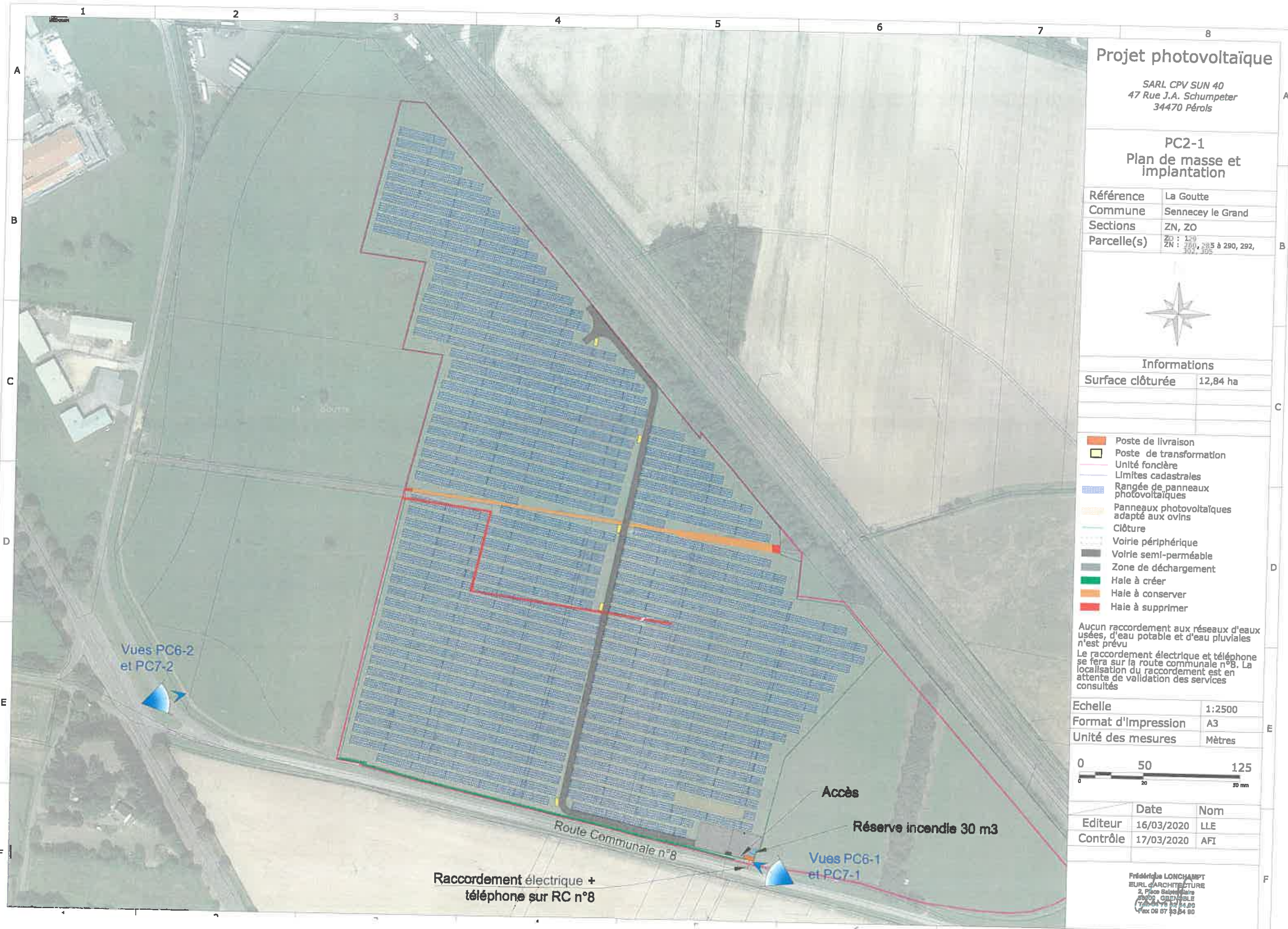
Aucun raccordement aux réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eau pluviales n'est prévu  
Le raccordement électrique et téléphone se fera sur la route communale n°8. La localisation du raccordement est en attente de validation des services consultés

Echelle	1:2500
Format d'impression	A3
Unité des mesures	Mètres



	Date	Nom
Editeur	16/03/2020	LLE
Contrôle	17/03/2020	AFI

Frédérique LONCHAMPT  
EURL D'ARCHITECTURE  
2, Place Saligny  
34000 GRENBLE  
Tél: 04 76 82 84 80  
Fax: 04 76 82 84 80



Vues PC6-2  
et PC7-2

Accès

Réserve incendie 30 m3

Vues PC6-1  
et PC7-1

Raccordement électrique +  
téléphone sur RC n°8

Route Communale n°8

# Projet photovoltaïque

SARL CPV SUN 40  
47 Rue J.A. Schumpeter  
34470 Perols

## PC2-2 Plan de masse Aménagement des panneaux

Référence	La Goutte
Commune	Sennecey le Grand
Section	ZN, ZO
Parcelle(s)	ZN : 129, 200, 285 à 290, 292, 302, 305



### Informations

Surface clôturée 12,84 ha

- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Unité foncière
- Limites cadastrales
- Rangée de panneaux photovoltaïques
- Panneaux photovoltaïques adapté aux ovins
- Clôture
- Voirie périphérique
- Voirie semi-perméable
- Zone de déchargement
- Eloignement limite de propriété
- Eloignement clôture
- Dimensions rangées de panneaux

Aucun raccordement aux réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eau pluviales n'est prévu

Le raccordement électrique et téléphone se fera sur la route communale n°8. La localisation du raccordement est en attente de validation des services consultés

Echelle	1:2500
Format d'impression	A3
Unité des mesures	Mètres



	Date	Nom
Editeur	16/03/2020	LLE
Contrôle	17/03/2020	AFI

Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sabotaine  
38000 GRENoble  
Tel: 04 78 42 84 80  
Fax: 04 78 42 84 80

# Projet photovoltaïque

SARL CPV SUN 40  
47 Rue J.A. Schumpeter  
34470 Perols

## PC2-3a Plan de masse Localisation des constructions

Référence	La Goutte
Commune	Sennecey le Grand
Section	ZN, ZO
Parcelle(s)	ZN : 280, 285 à 290, 292, 302, 305



### Informations

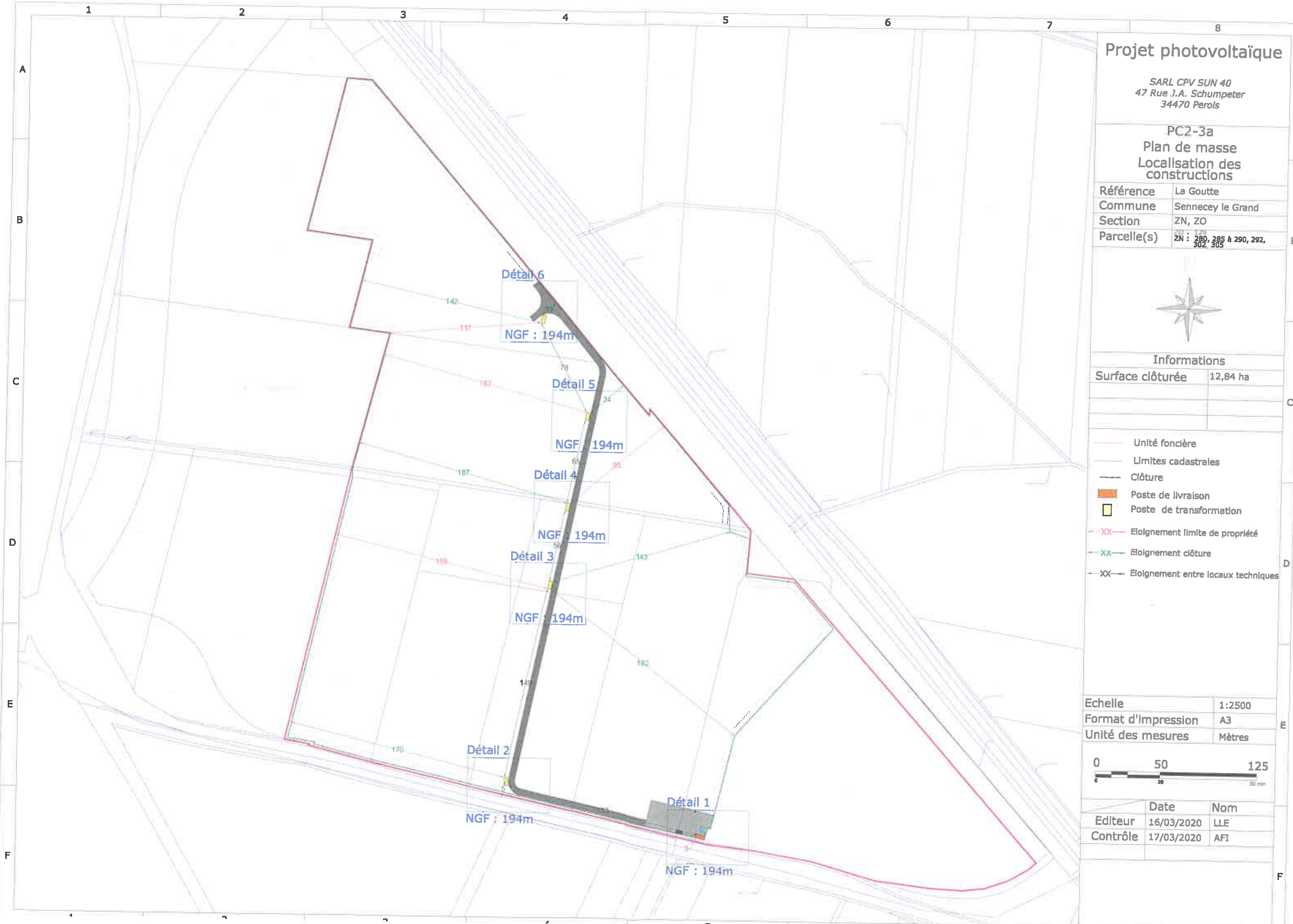
Surface clôturée	12,84 ha
------------------	----------

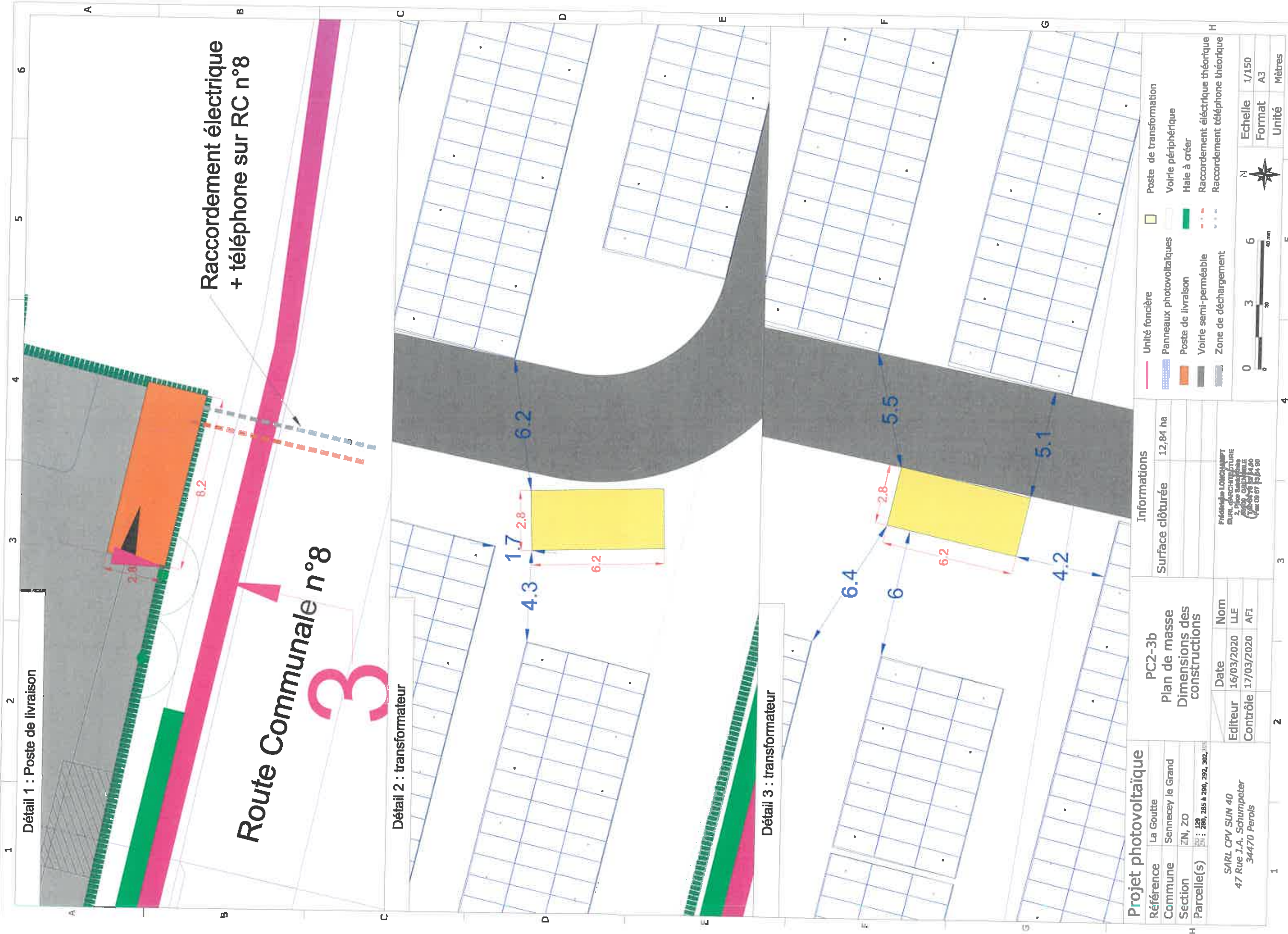
- Unité foncière
- Limites cadastrales
- Clôture
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- XX Eloignement limite de propriété
- XX Eloignement clôture
- XX Eloignement entre locaux techniques

Echelle	1:2500
Format d'impression	A3
Unité des mesures	Mètres



	Date	Nom
Editeur	16/03/2020	LLE
Contrôle	17/03/2020	AFI





Détail 1 : Poste de livraison

Raccordement électrique  
+ téléphone sur RC n°8

Route Communale n°8

Détail 2 : transformateur

Détail 3 : transformateur

Projet photovoltaïque	
Référence	La Goutte
Commune	Sennecey le Grand
Section	ZN, ZO
Parcelle(s)	50 : 129 51 : 280, 285 à 290, 292, 302, 303

PC2-3b	
Plan de masse	
Dimensions des constructions	
Date	Nom
16/03/2020	LLE
17/03/2020	AFI

Surface clôturée	12,84 ha
------------------	----------

Unité foncière	Poste de transformation
Panneaux photovoltaïques	Voie périphérique
Poste de livraison	Haie à créer
Voie semi-perméable	Raccordement électrique théorique
Zone de déchargement	Raccordement téléphone théorique

SARL CPV SUN 40  
47 Rue J.-A. Schumpeter  
34470 Perols

Fédération Lorraine  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Saint-Jean  
57000 METZ  
Tél : 03 87 14 80  
Fax : 03 87 14 84 80



Echelle	1/150
Format	A3
Unité	Mètres



Détail 4 : transformateur

Détail 5 : transformateur

Détail 6 : transformateur

**Projet photovoltaïque**

Référence La Goutte  
 Commune Sennecey le Grand  
 Section ZN, ZO  
 Parcelle(s) ZN : 34470 à 290, 292,

SARL CPV SUN 40  
 47 Rue J.A. Schumpeter  
 34470 Perols

**Informations**

Surface clôturée 12,84 ha

PC2-3c  
 Plan de masse  
 Dimensions des  
 constructions

Editeur	Date	Nom
Contrôle	16/03/2020	LLE
	17/03/2020	AFI

- Unité fondère
- Panneaux photovoltaïques
- Poste de livraison
- Voiture semi-perméable
- Zone de déchargement
- Poste de transformation
- Voiture périphérique
- Halle à créer
- Halle à conserver



Echelle 1/150  
 Format A3  
 Unité Mètres

# Projet photovoltaïque

SARL CPV SUN 40  
47 Rue J.A. Schumpeter  
34470 Perols

## PC2-4 Plan de masse Aménagements

Référence	La Goutte
Commune	Sennecey le Grand
Section	ZN, ZO
Parcelle(s)	ZN : 280, 285 à 290, 292, 302, 305



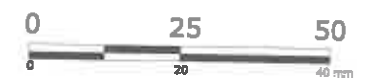
### Informations

Surface clôturée	12,84 ha
------------------	----------

	Unité foncière
	Limites cadastrales
	Clôture
	Aire de déchargement
	Voie semi-perméable
	Voie périphérique
	Côte voirie

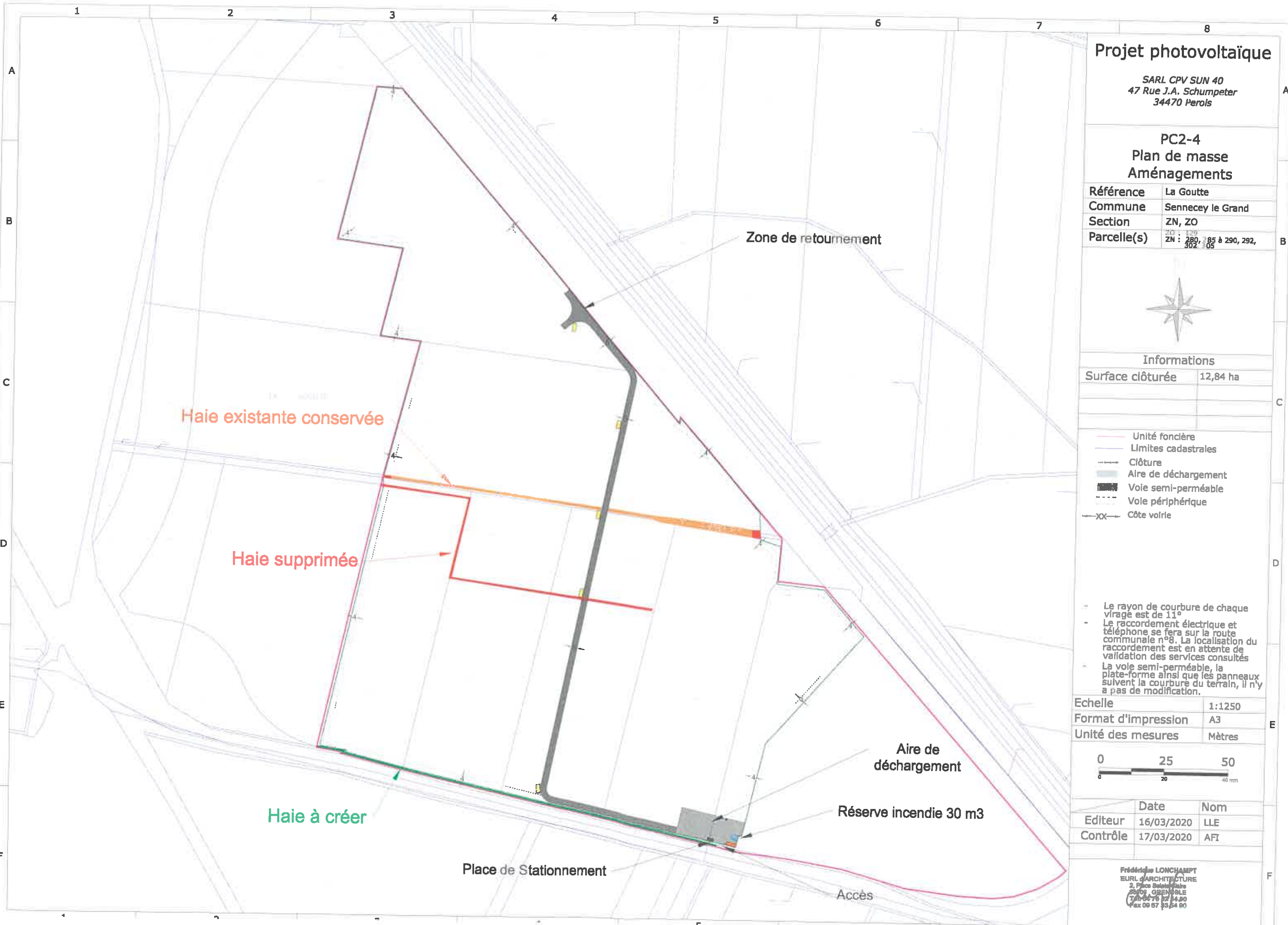
- Le rayon de courbure de chaque virage est de 11°
- Le raccordement électrique et téléphone se fera sur la route communale n°8. La localisation du raccordement est en attente de validation des services consultés
- La voie semi-perméable, la plate-forme ainsi que les panneaux suivent la courbure du terrain, il n'y a pas de modification.

Echelle	1:1250
Format d'impression	A3
Unité des mesures	Mètres



	Date	Nom
Editeur	16/03/2020	LLE
Contrôle	17/03/2020	AFI

Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Saint-Jacques  
38000 GRENOBLE  
Tél 04 76 82 54 80  
Fax 04 76 82 54 80



# Projet photovoltaïque

SARL CPV SUN 40  
47 Rue J.A. Schumpeter  
34470 Perols

## PC2-5 Plan de masse Aménagements

Référence	La Goutte
Commune	Sennecey le Grand
Section	ZN, ZO
Parcelle(s)	ZN : 129, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000



### Informations

Surface clôturée	12,84 ha
------------------	----------

- Unité foncière
- Limites cadastrales
- Clôture
- Aire de déchargement
- Voie semi-perméable
- Voie périphérique
- Côte voirie

- Le rayon de courbure de chaque virage est de 11°
- Le raccordement électrique et téléphone se fera sur la route communale n°8. La localisation du raccordement est en attente de validation des services consultés
- La voie semi-perméable, la plate-forme ainsi que les panneaux suivent la courbure du terrain, il n'y a pas de modification.

Echelle	1:1250
Format d'impression	A3
Unité des mesures	Mètres



	Date	Nom
Editeur	16/03/2020	LLE
Contrôle	17/03/2020	AFI

Frédéric LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Saint-Jacques  
69009 LYON  
Tél: 04 78 82 84 80  
Fax: 04 67 43 64 90

Mare, en dehors du terrain concerné

Zone de retournement

Haie existante

Haie supprimée

Haie existante en dehors du projet

Haie à créer

Aire de déchargement

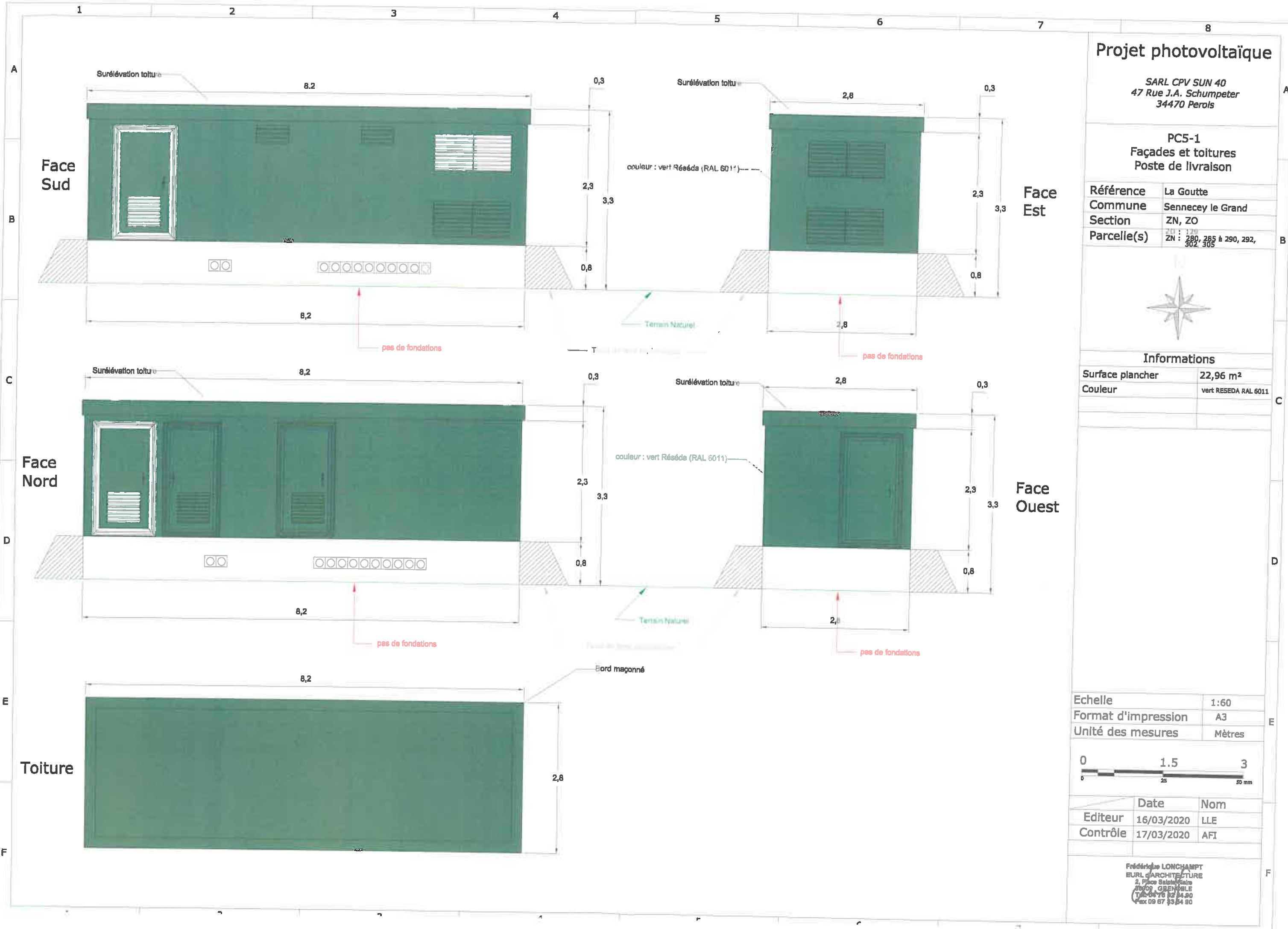
Position caméra

Réserve incendie 30 m<sup>3</sup>

Place de Stationnement

Accès





# Projet photovoltaïque

SARL CPV SUN 40  
47 Rue J.A. Schumpeter  
34470 Perols

PC5-1  
Façades et toitures  
Poste de livraison

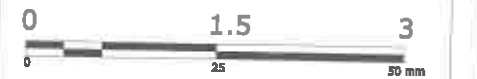
Référence	La Goutte
Commune	Sennecey le Grand
Section	ZN, ZO
Parcelle(s)	ZN : 280, 285 à 290, 292, 302, 305



## Informations

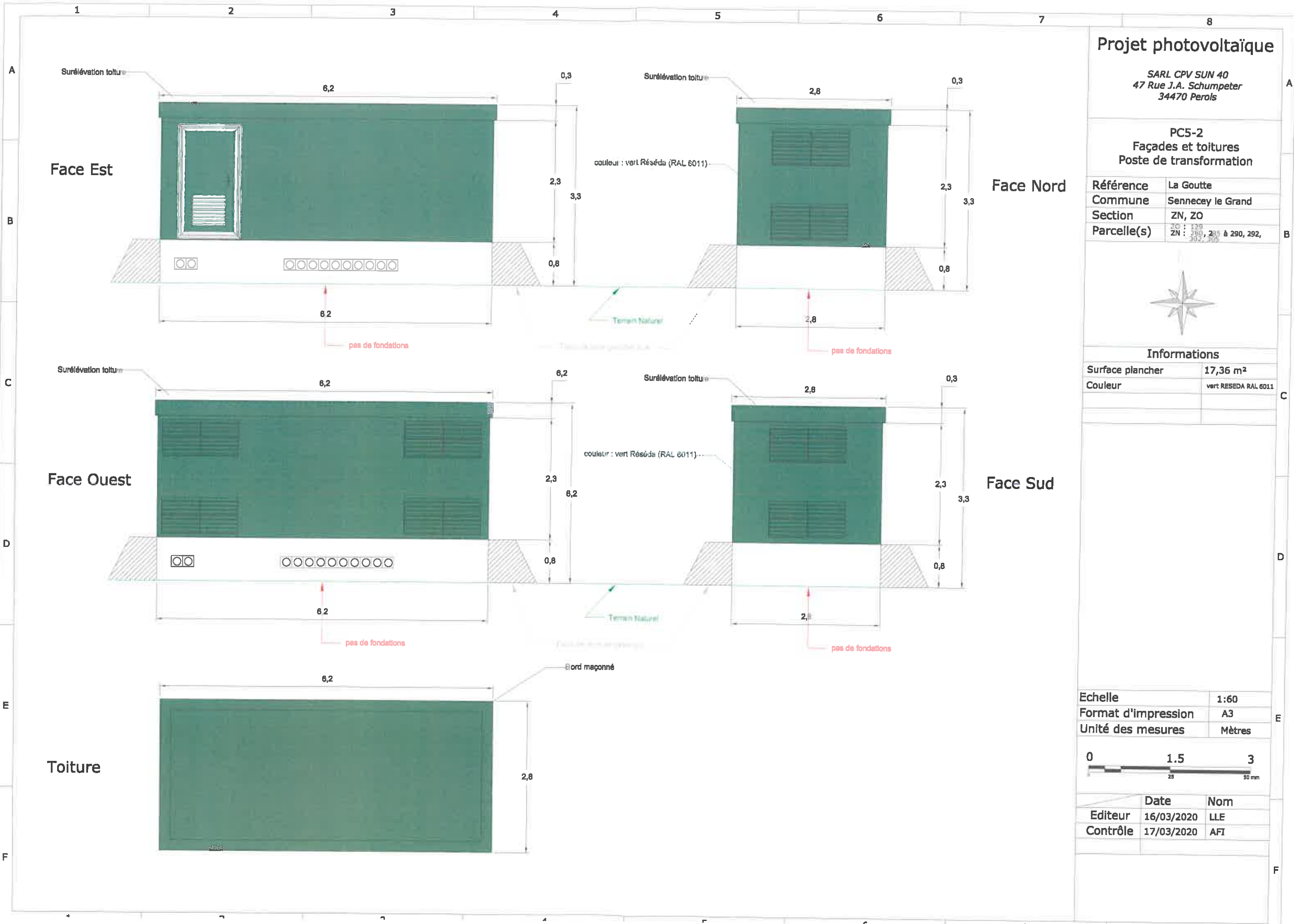
Surface plancher	22,96 m <sup>2</sup>
Couleur	vert RESEDA RAL 6011

Echelle	1:60
Format d'impression	A3
Unité des mesures	Mètres



	Date	Nom
Editeur	16/03/2020	LLE
Contrôle	17/03/2020	AFI

Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Saint-Maire  
37000 OREANNE  
Tel: 04 78 82 84 90  
Fax: 09 87 43 84 80



# Projet photovoltaïque

SARL CPV SUN 40  
47 Rue J.A. Schumpeter  
34470 Perols

PC5-2  
Façades et toitures  
Poste de transformation

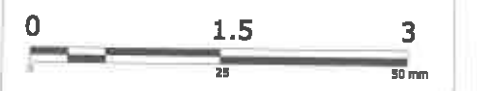
Référence	La Goutte
Commune	Sennecey le Grand
Section	ZN, ZO
Parcelle(s)	ZO : 129 ZN : 280, 281 à 290, 292, 302, 303



## Informations

Surface plancher	17,36 m <sup>2</sup>
Couleur	vert RESEDA RAL 6011

Echelle	1:60
Format d'impression	A3
Unité des mesures	Mètres



	Date	Nom
Editeur	16/03/2020	LLE
Contrôle	17/03/2020	AFI

Pour la CPV SUN 40 :

47 rue J.A. Schumpeter  
34 470 PEROLS

Tel : 04 67 64 99 60

Fax : 04 67 73 24 30

## **PC 04 : Notice descriptive du terrain et présentation du projet**

### **Projet de parc photovoltaïque**

**Commune de Sennecey-le-Grand**

**Lieu-dit « La Goutte » - ZAE Echo-Parc**



**Frédérique LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Saint-Etienne  
38000 GRENOBLE  
Tel: 04 76 62 64 90  
Fax 04 67 33 54 90

## SOMMAIRE

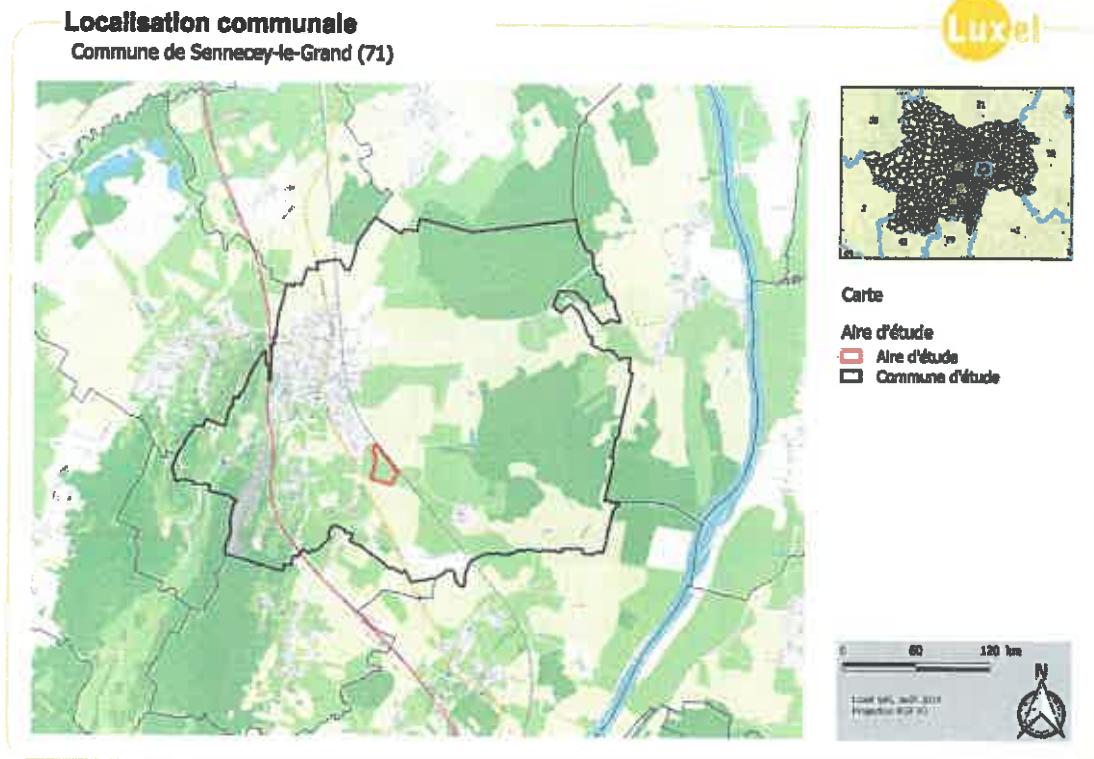
1. Notice descriptive du terrain.....	3
1.1 Localisation.....	3
1.2 Périmètre de l'aire d'étude.....	4
1.3 Description de l'état initial du terrain.....	6
2. Présentation du projet.....	8
2.1 Justification du projet d'aménagement.....	8
2.2 Le projet d'implantation.....	10
2.3 Aménagements techniques propres au parc photovoltaïque.....	11
2.4 Aménagements et mesures paysagères.....	12
2.4.1 Impacts paysagers.....	12
2.4.2 Mesures d'intégration paysagères.....	12
2.5 Gestion des espaces libres et des plantations.....	13
2.6 L'accès au site et configuration de la voirie interne.....	13

Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Salade Claire  
37000 GRENOBLE  
Tél: 04 76 62 14 90  
Fax 09 67 93 64 90

# 1. Notice descriptive du terrain

## 1.1 Localisation

L'aire d'étude est localisée au sud du centre urbanisé de Sennecey-le-Grand, en bordure d'une zone d'activités. Elle est bordée par la voie ferrée au nord-est, et par la route départementale D906 au sud-ouest. Les terrains font partie du projet de zone d'activité économique « Echo-Parc ».



Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tel: 04 76 62 64 90  
Fax: 09 67 43 64 90

## 1.2 Périimètre de l'aire d'étude

L'aire d'étude initiale a une surface de 13 hectares. Elle correspond aux parcelles n° NZ 280 (en partie), 285 (en partie), 286, 287, 288, 289, 290, 292, 302, 305 (en partie), et n°ZO 129 p (en partie). A noter qu'une division parcellaire est en cours, transformant la parcelle n°285 en parcelle n°311 (concernée par le projet) et n°312 (non concernée par le projet). Une autre future division parcellaire concernera la parcelle n° ZO 129.

Le site se présente actuellement comme une prairie de fauche. Il appartient à la communauté de communes « Entre Saône et Grosne ».

Les terrains du projet sont classés en zone AUX1<sub>3</sub> du PLU de Sennecey-le-Grand. La zone AUX1 correspond à un secteur à urbaniser à vocation d'activités industrielles, artisanales ou commerciales, ouvertes à l'urbanisation. Le sous-secteur AUX1<sub>3</sub> correspond à la zone d'aménagement ECHO PARC, destiné à accueillir des activités économiques ainsi que des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs.



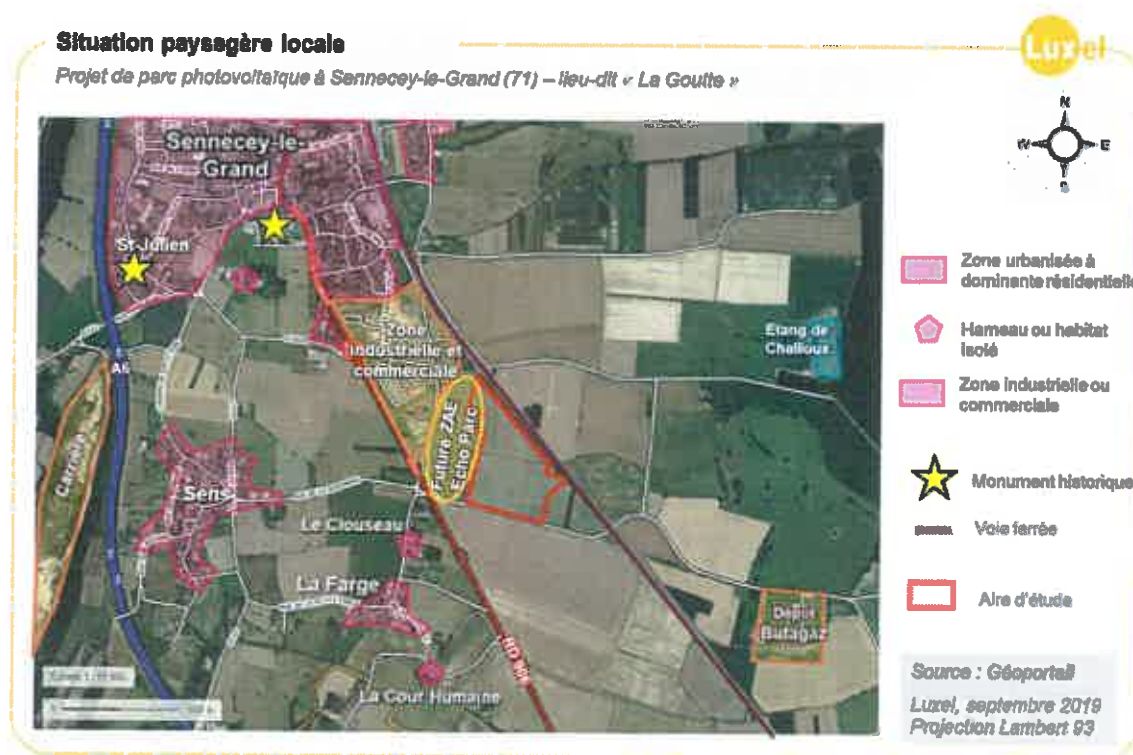
### 1.3 Situation paysagère de l'aire d'étude

L'aire d'étude est localisée au sud du centre urbanisé de Sennecey-le-Grand, dans le prolongement de la zone d'activités industrielles et commerciales, à l'interface avec un secteur à dominante agricole.

Le site est bordé :

- Au nord-est, par la voie ferrée Paris-Lyon-Marseille ;
- A l'ouest, par la future zone d'activités économiques ECHO PARC (actuellement en friche agricole), puis par la zone d'activités existante (centre commercial Auchan et diverses entreprises) ;
- Au sud, par la voie communale n°8 puis par un champ agricole cultivé ;
- Au sud-ouest, par un espace naturel comportant des zones humides, qui sera préservé dans le cadre de l'aménagement de la ZAE.

Plusieurs monuments historiques sont présents dans un rayon de 3 km autour du projet. Aucun phénomène de covisibilité avec un monument historique remarquable n'a été identifié. Aucune covisibilité proche ou lointaine n'est identifiée, à l'exception de l'ancienne église de Saint-Martin-de-Laives (l'Hermitage). Celle-ci est située sur un promontoire offrant un large panorama sur la vallée de la Saône.



Frédérique LONCHAMPT  
 EURL d'ARCHITECTURE  
 2, Place Sainte-Claire  
 38000 GRENOBLE  
 Tél: 04 76 82 84 90  
 Fax: 09 67 83 54 80

### 1.4 Description de l'état initial du terrain

Le site se présente comme une prairie enherbée, ponctuée par quelques massifs arbustifs linéaires. La pente est très légère en direction de l'est (différence de niveau de moins de 3 m entre le point haut et le point bas du site). En son centre, des petites clôtures (barbelés sur piquets de bois) encadrent d'anciens bassins de lagunage aujourd'hui comblés et leur chemin d'accès. Deux anciennes éoliennes sont présentes sur l'aire d'étude. La végétation bordant le site au nord-est le long de la voie ferrée et l'alignement d'arbres à l'est forment un masque naturel limitant les perceptions lointaines dans ces directions.



Photo 1 : Vue vers le site depuis le sud-est





*Photo 2 : vue vers l'ouest depuis le centre du site (zone des anciens bassins de lagunage)*



*Photo 3 : Vue vers le site depuis le nord-ouest*

**Frédéric LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Saint-Hilaire  
38000 GRENOBLE  
T.A. 04 76 82 54 90  
Fax 09 67 83 54 90

## 2. Présentation du projet

### 2.1 Justification du projet d'aménagement

L'aire d'étude est située en zone AUX1, correspondant à la zone d'aménagement ECHO PARC, destiné à accueillir des activités économiques ainsi que des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs. Les terrains du projet ont été acquis par la mairie de Sennecey-le-Grand dès le début des années 2000, puis transférés à la communauté de communes, dans l'optique de la création d'une zone d'activité économique, en continuité urbaine de la zone artisanale du chemin ferré. Le projet de centrale photovoltaïque est donc en accord avec les orientations locales d'urbanisme, et avec les documents supérieurs de planification, qui privilégient le développement du photovoltaïque en dehors des zones à vocation agricole ou forestière ou à forts enjeux de biodiversité.

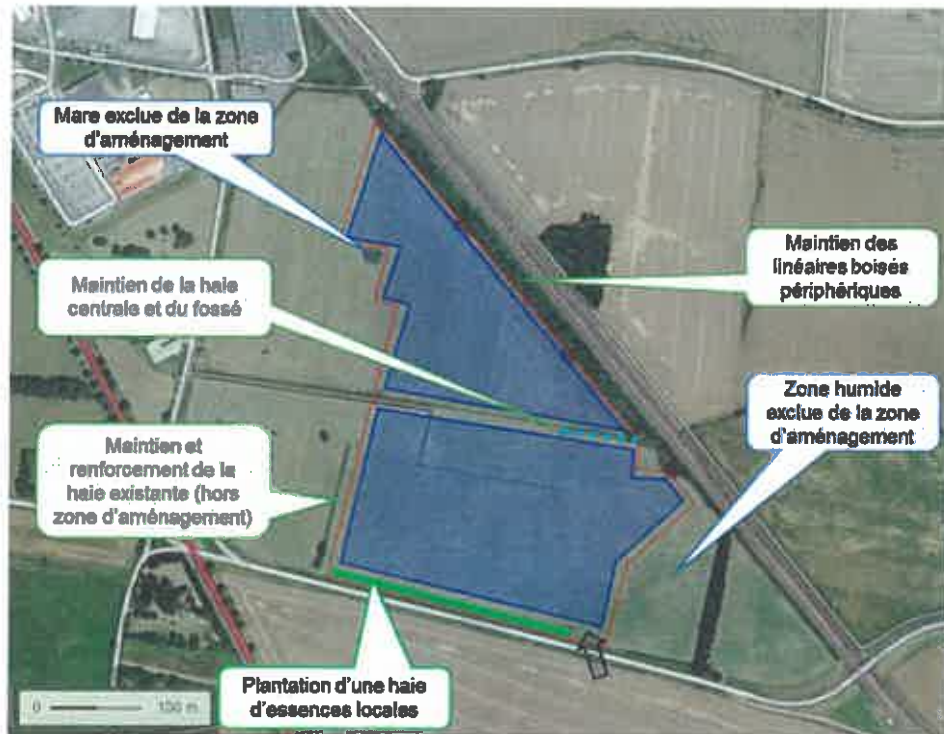
A l'issue de l'étude de l'état initial sur l'environnement dans le cadre de l'étude d'impact, l'aménagement a été adapté de manière à permettre une meilleure intégration du projet dans l'environnement. Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des mesures prises au stade de la conception du projet pour éviter ou réduire les effets de l'aménagement sur l'environnement, tout en garantissant la faisabilité technico-économique du projet.

Thématique	État initial	Option conceptuelle
<b>Topographie et géotechnique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Topographie globalement plane et régulière</li> <li>- Présence d'un fossé au centre du site</li> <li>- Géologie à dominante argileuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Technique d'ancrage par pieux battus (très faible emprise au sol, réversibilité).</li> <li>- Evitement du fossé central.</li> </ul>
<b>Milieu naturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les habitats et les espèces recensées sont globalement communs.</li> <li>- Les enjeux écologiques sont principalement liés aux zones humides et aux linéaires de végétation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evitement des habitats de zones humides.</li> <li>- Evitement de la haie centrale.</li> <li>- Maintien des linéaires boisés périphériques.</li> <li>- Plantation de haies d'essences locales sur les pourtours de la centrale.</li> </ul>
<b>Milieu humain et contexte paysager</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visibilité depuis les axes routiers proches : voies communales n°8 et n°9, route départementale 906, voie ferrée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien des linéaires boisés périphériques.</li> <li>- Plantation de haies d'essences locales en bordure sud et ouest.</li> <li>- Hauteur limitée des tables photovoltaïques (3 m).</li> </ul>
<b>Accès au site</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Routes d'accès suffisamment larges pour le passage des camions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation des accès existants ; pas d'aménagement spécifique à prévoir à l'extérieur des emprises du site.</li> </ul>

Frédérique LONCHAMPT  
 EURL d'ARCHITECTURE  
 2, Place Sainte-Haïre  
 38000 GRENOBLE  
 Tél: 04 76 82 84 90  
 Fax 09 67 83 84 90

## Options conceptuelles d'aménagement

Projet de parc photovoltaïque à Sennecey-le-Grand (71) – lieu-dit « La Goutte »



●●● Fossé existant

➔ Accès au site

■ Zone d'implantation des panneaux

□ Aire d'étude

Source : Géoportail

Luxel, septembre 2019  
Projection Lambert 93

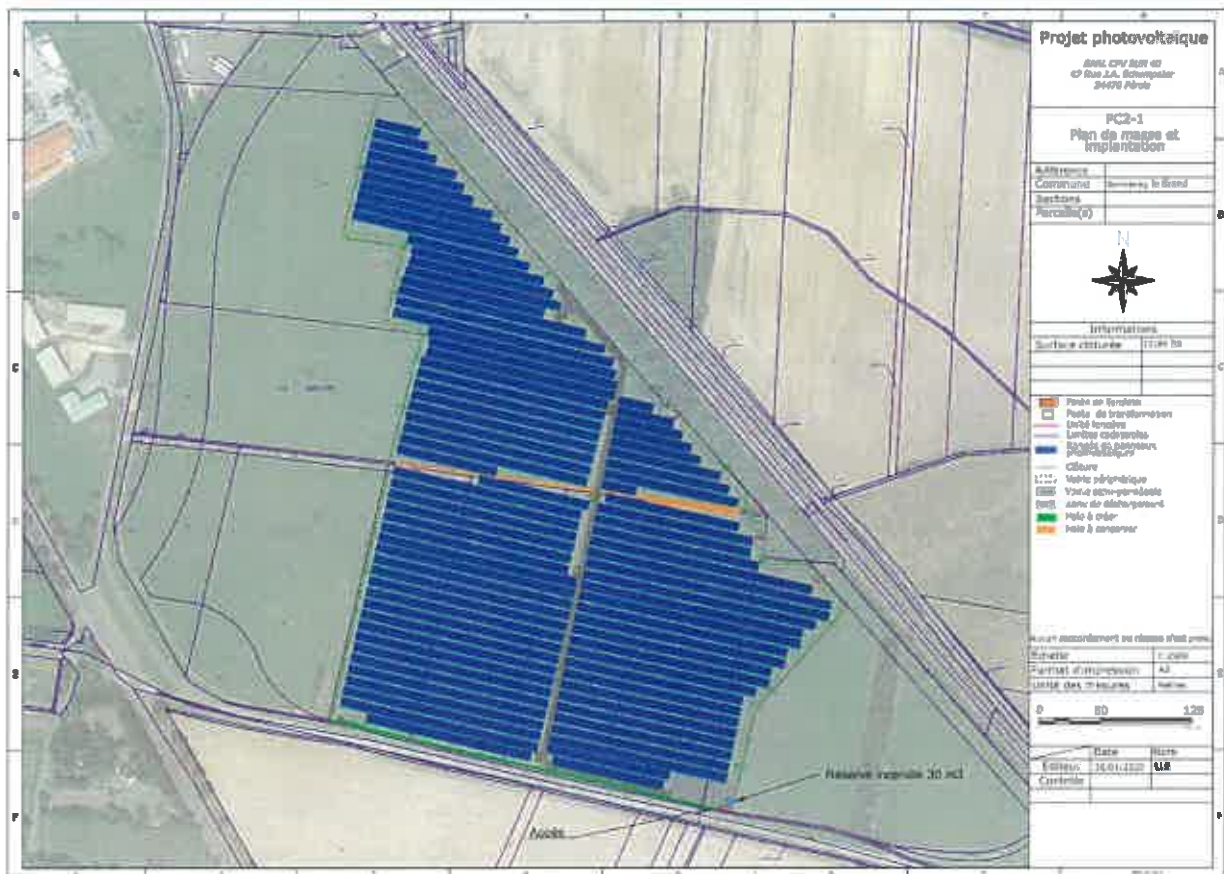
Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte-Claire  
38000 GRENOBLE  
Tél: 04 76 82 14 80  
Fax 09 87 83 54 80

## 2.2 Le projet d'implantation

Les chiffres techniques du projet sont repris ci-dessous sous forme de tableau synthétique.

Parc solaire de Sennecey Le Grand			
Surface clôturée	Environ 12,84 ha	Nombre de locaux	- 5 postes de transformation - 1 poste de livraison
Nombre de modules	Environ 35 400	Surface des locaux techniques	Environ 110 m <sup>2</sup>
Puissance unitaire des modules envisagés	390 W	Clôture	Environ 1740 ml
Puissance installée	Environ 13,8 MWc	Zone de déchargement	Environ 1070 m <sup>2</sup>
Surface au sol couverte par les modules	Environ 6,87 ha	Linéaire de voirie	Environ 520 ml de voirie en graviers Environ 1420 ml de pistes périphériques

Au total, en considérant les panneaux solaires comme des constructions, de même que les locaux techniques et la citerne incendie, le coefficient d'emprise au sol atteint 53,6%, ce qui est inférieur à la limite autorisée par le PLU (80%).



## 2.3 Aménagements techniques propres au parc photovoltaïque

### • **Les rangées de modules photovoltaïques**

Le projet aura une puissance crête installée cumulée d'environ **13,8MWc**. Il utilise environ **35 400 modules** photovoltaïques à base de silicium cristallin. Les structures porteuses, en acier, sont orientées sud (légèrement sud-ouest) et inclinées de l'ordre de 15° pour un rendement optimal. Elles sont fixées par des **pieux battus** dans le sol (sous réserve de la qualité satisfaisante des sols, à défaut des plots bétons seront localement installés).

Les modules seront disposés horizontalement sur trois lignes en mode portrait (verticalement). La hauteur des tables sera limitée à environ 3 m, ce qui facilite l'intégration du projet au niveau visuel, tout en optimisant la puissance installée. Les rangées de modules sont espacées de 2 à 3,5 m.

### • **Les locaux techniques**

Le parc photovoltaïque est équipé de **5 postes de transformation** qui permettent le passage en courant alternatif et l'élévation de la tension. Ces locaux sont répartis de manière homogène sur l'ensemble du site, de manière à minimiser les longueurs de câbles et donc limiter les pertes électriques, et faciliter la maintenance. Les locaux de transformation seront habillés par une **paroi en béton recouverte d'enduit lissé vert foncé** (couleur RAL 6011 ou équivalent), rappelant la couleur de la végétation environnante.

**Un seul poste de livraison** sera installé à l'entrée en limite nord-ouest du parc. Il sera habillé par une **paroi en béton recouverte d'enduit lissé vert foncé** (couleur RAL 6011 ou équivalent).

En tout, la surface de plancher occupée par les locaux techniques est d'environ 110 m<sup>2</sup>.

### • **Voies Internes**

A l'intérieur du site, une voirie semi-perméable sera créée afin d'accéder aux locaux techniques et réaliser les opérations de maintenance (520 mètres linéaires de voirie pour engins lourds). La création de ces voies de circulation est effectuée par excavation sur près de 30 cm et par la mise en place de géotextile puis de grave non traitée, compactée.

D'autre part, une bande en herbe de 4 mètres de large est laissée libre entre la clôture et les tables, afin de permettre aux services d'incendie et de secours (SDIS) de pouvoir intervenir sur l'ensemble du parc en cas de départ incendie.

### • **Clôture et sécurité du site**

L'ensemble du site est sécurisé par des clôtures et une caméra de surveillance, garantissant la sécurité des personnes, des équipements et la continuité du flux de production électrique.

La clôture sera d'une hauteur de 2 mètres, en acier galvanisé avec des mailles plastifiées, de couleur vert foncé.

### • **Réseaux et raccordements**

Le projet ne nécessite aucun raccordement au réseau d'eau potable et d'assainissement. Le projet n'aura pas d'incidence significative sur l'écoulement des eaux pluviales. Aucun aménagement spécifique à la collecte des eaux de pluie n'apparaît nécessaire.

Le site sera raccordé au réseau d'électricité et au réseau téléphonique à partir du poste de livraison, au niveau de la route communale n°8 bordant le site au sud (localisation en attente validation des services consultés).

Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tél 04 76 82 54 90  
Fax 09 67 83 54 90

## 2.4 Aménagements et mesures paysagères

### 2.4.1 Enjeux paysagers

Les principaux enjeux paysagers concernent les perceptions visuelles proches depuis les voies communales bordant le site (desserte locale) et depuis la route départementale RD906 (trafic élevé) qui passe à environ 130 m à l'ouest du site. Il existe très peu de phénomène de covisibilité depuis les zones d'habitations, seule une visibilité partielle éloignée existe depuis le lieu-dit « Le Chêne » à environ 850 m au sud du site.

Les zones d'influences visuelles lointaines se concentrent au niveau de la partie haute des coteaux à l'ouest de la vallée de la Saône. Ces zones ne comportent pas de zones résidentielles, mais deux éléments touristiques présentent une covisibilité lointaine avec le projet : l'ancienne église de Saint-Martin de Laives (l'Ermitage) et le chemin de randonnée GR76A (chemin des molnes).

### 2.4.2 Mesures d'intégration paysagères

Les mesures d'intégration paysagère suivantes sont mises en place pour le projet :

- **Évitement : Maintien des linéaires boisés existants à l'est et au nord-est du site**

Le linéaire arboré présent à l'est de l'aire d'étude, ainsi que la végétation présente le long de la voie ferrée, seront préservés. Ces éléments permettent de limiter les perspectives visuelles depuis les voies de circulation autour du site. Cette mesure vise également le maintien d'un élément paysager « familier » et identifiable pour les riverains et permettant de limiter la modification de leur environnement initial.

Cette mesure est également bénéfique au milieu naturel puisqu'elle permet de conserver une zone arbustive et arborée favorable au déplacement des mammifères et de l'avifaune notamment.

- **Évitement : Maintien de la haie centrale du site**

La haie existante qui traverse le site selon un axe est – ouest sera maintenue, sauf au niveau des passages de voirie. Cela permettra de briser la vision de l'étendue des panneaux solaires, en particulier depuis les zones éloignées en surplomb.

- **Réduction : Maintien d'un masque visuel naturel au sud-ouest du projet**

Le linéaire arbustif existant au sud-ouest du périmètre du projet, sur l'emprise de la zone d'activité économique, offre un masque naturel pour les usagers des voiries voisines (VC 8, VC9, RD906). A ce jour, le projet d'aménagement sur la parcelle n°294 (où est localisée cette haie) n'est pas arrêté. Dans le cas où la haie existante venait à être supprimée dans le cadre de l'aménagement de la ZAE, une haie sera replantée en bordure de centrale.

- **Création d'une haie en bordure sud du site**

Afin de limiter la visibilité sur le site et de favoriser l'intégration paysagère, une haie sera plantée en bordure sud du site, sur environ 320 mètres linéaires.

Il est envisagé de planter un panachage de jeunes plants et de plants matures, afin d'assurer un développement rapide et diversifié de la haie. Le choix final des essences végétales sera réalisé par des entreprises locales d'entretien des espaces verts, en cohérence avec la fiche « Des végétaux pour une haie » éditée par le CAUE de Saône-et-Loire.

Parmi les espèces locales qui pourront composer la haie on peut citer : Prunellier (*Prunus spinosa*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Noisetier (*Corylus avellana*), Églantier (*Rosa canina*), Merisier des oiseaux (*Prunus avium*).

- **Réduction : Traitement architectural des locaux techniques**

Le poste de livraison, qui doit être positionné en limite de site pour être accessible par le distributeur public d'énergie, sera visible depuis les abords extérieurs. En revanche, les postes de transformation, placés au centre du parc, ne seront pas ou très peu perceptibles depuis l'extérieur.

Tous les locaux techniques seront traités avec un enduit et peints dans une couleur s'intégrant dans le paysage : couleur vert RAL 6011 ou équivalent.

## 2.5 Gestion des espaces libres et des plantations

Dans le projet photovoltaïque, les espaces libres correspondent essentiellement à la superficie non couverte par les composants de la centrale. Ces espaces représentent environ 47 % du site clôturé.

Après les travaux de construction, la végétation recolonisera naturellement les terrains. L'entretien de la végétation du site sera effectué par pâturage ovin, ou à défaut par fauchage mécanique (2 à 3 fois par an). Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé. Une hauteur minimale des modules au-dessus du sol de 0,8 mètre sera respectée. Ainsi, la végétation située sous les panneaux, au niveau des zones d'ombre, recevra une lumière diffuse et pourra donc se développer de manière homogène.

Au niveau des nouvelles plantations (bordures nord et ouest du site), un entretien régulier est prévu pendant les 3 premières années, afin de s'assurer du bon développement des plants. Ensuite, une taille d'entretien est nécessaire (une fois par an environ).

## 2.6 L'accès au site et configuration de la voirie interne

L'accès au site se fera par la route départementale RD906 à l'ouest du site puis par la voie communale n°8.

Les accès existants sont correctement dimensionnés pour permettre le passage des camions lors de la phase de travaux. Aucun chantier d'aménagement n'est à prévoir à l'extérieur du site. Néanmoins, une signalisation routière adéquate sera mise en place pour sécuriser le trafic aux abords de l'entrée du site pendant le chantier.

A l'intérieur du site, une voirie interne sera aménagée de manière à permettre le déchargement du matériel, la livraison des postes techniques par un poids-lourd avec sa grue, et l'intervention des services de secours incendie.

Un espace libre de 4 m sera laissé entre les tables et la clôture sur toute la périphérie, permettant l'accès aux véhicules incendie.

Frédérique LONCHAMPT  
Frédérique LONCHAMPT TURE  
EURL d'ARCHITECTURE s.r.l.  
2, Place Saint-Etienne LE  
63000 GRENOBLE 90  
Tel. 04 76 82 64 90 90  
Fax 09 67 83 64 90





**SARL CPV SUN 40**

47 Rue J.A.Schumpeter  
34 470 PEROLS

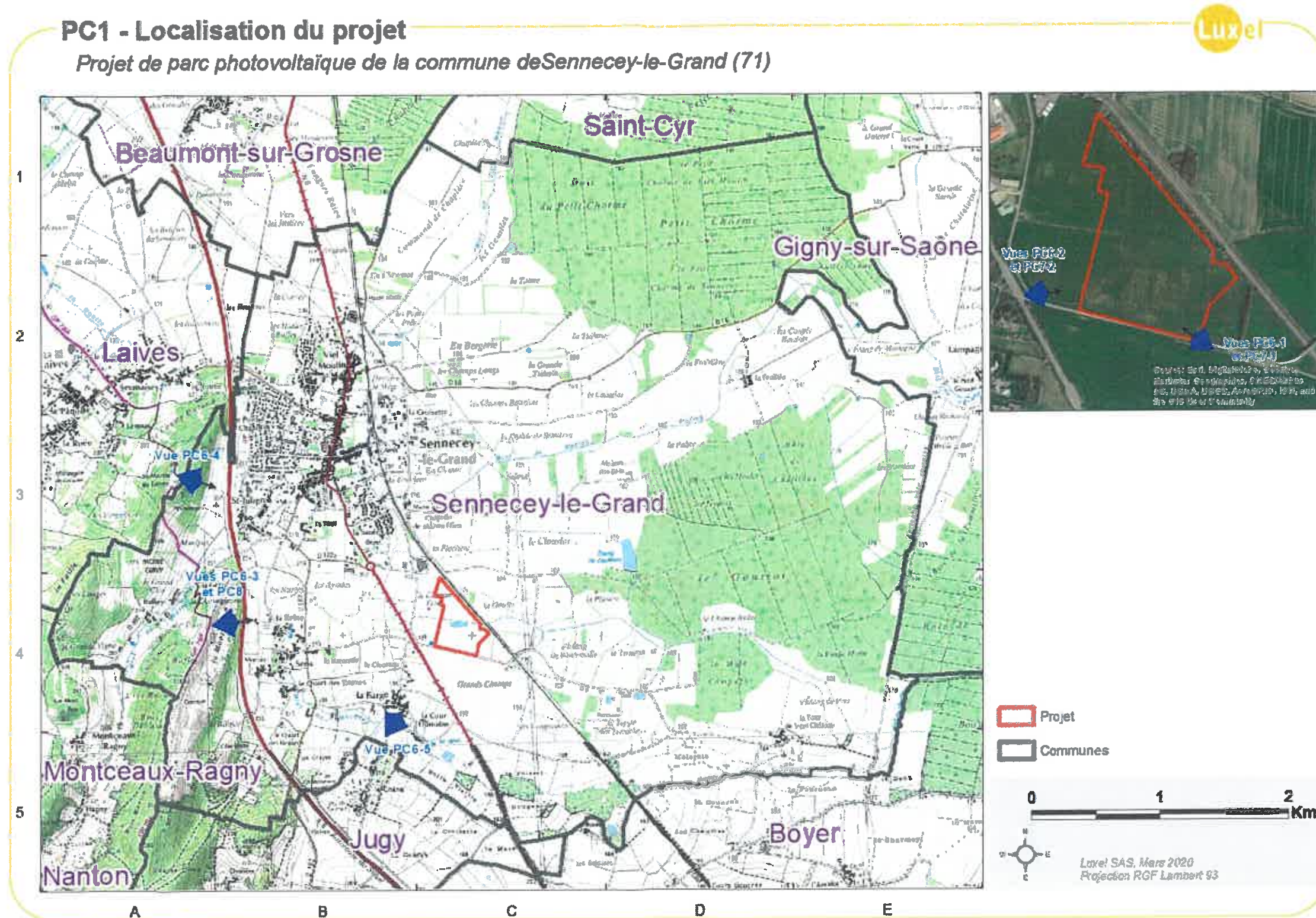
Tel : 04 67 64 99 60

Fax : 04 67 73 24 30

**PC 06 : Insertion du projet de  
construction dans son environnement**

**Commune de Sennecey le Grand  
Lieu-dit "La Goutte"**

**Frédérique LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tel: 04 76 52 54 90  
Fax 09 67 33 54 90



**Frédérique LONCHAMPT**  
 EURL d'ARCHITECTURE  
 2, Place Sainte-Claire  
 38000 GRENOBLE  
 Tél. 04 76 52 54 90  
 Fax 09 67 53 54 90

PC6-1 – Insertion du projet en vue proche



Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
TEL 04 76 82 54 90  
Fax 09 67 83 54 90

PC6-2 – Insertion du projet vue proche PC6-2 – Insertion du projet vue proche



Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38700 GRENOBLE  
Tél 04 76 32 54 90  
Fax 09 67 33 54 90

PC6-3 – Insertion du projet vue lointaine (GR76A)



Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tel: 04 76 82 54 90  
Fax 09 67 83 54 90

PC6-4 – Insertion du projet vue lointaine (Eglise St-Martin de Laives)



Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tel: 04 76 32 54 90  
Fax 09 67 33 54 90

PC6-5 – Insertion du projet vue lointaine (Lieu-dit « Le Chêne »)



Projet derrière les arbres  
de la D906

Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tel: 04 76 52 54 90  
Fax 09 67 33 54 90





**SARL CPV SUN 40**

47 Rue J.A.Schumpeter  
34 470 PEROLS

Tel : 04 67 64 99 60

Fax : 04 67 73 24 30

**PC 7 : Photographies permettant de situer le terrain dans son environnement**

**Commune de Sennecey le Grand**  
**Lieu-dit "La Goutte"**

**Frédérique LONCHAMPT**  
**EURL d'ARCHITECTURE**  
2, Place Sainte-Claire  
68000 GRENOBLE  
Tel: 04 76 52 54 90  
Fax 09 57 53 54 90



**PC7-1 - Photographie du terrain dans son environnement proche**



PC 7 – Sennecey le Grand – "La Goutte" – Photographies permettant de situer le projet dans son environnement lointain

Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
68000 GRENOBLE  
Tel: 04 76 82 54 90  
Fax 09 67 83 54 90

**PC7-2 - Photographie du terrain dans son environnement proche**



Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tél. 04 76 82 54 90  
Fax 09 67 83 54 90  
4/4

**SARL CPV SUN 40**

47 Rue J.A.Schumpeter

34 470 PEROLS

Tel : 04 67 64 99 60

Fax : 04 67 73 24 30

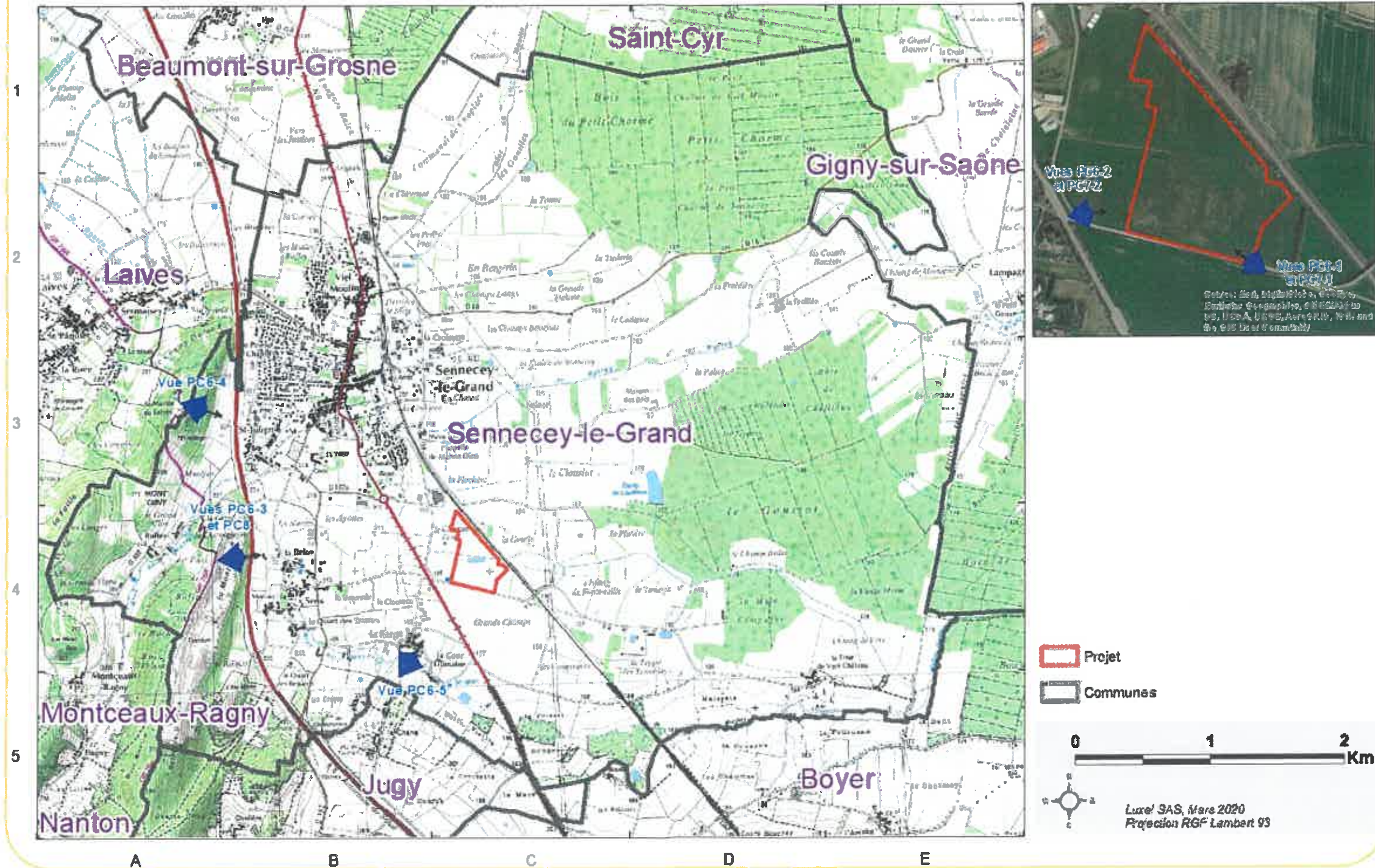
**PC 8 : Photographies permettant de situer le terrain dans son environnement**

**Commune de Sennecey le Grand  
Lieu-dit "La Goutte"**

Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tel. 04 76 82 54 90  
Fax 09 67 83 54 80

### PC1 - Localisation du projet

Projet de parc photovoltaïque de la commune de Sennecey-le-Grand (71)



PC 8 – Sennecey le Grand – "La Goutte" – Photographies permettant de situer le projet dans son environnement lointain

Frédérique LONCHAMPT  
 EURL d'ARCHITECTURE  
 2, Place Sainte-Claire  
 38000 GRENOBLE  
 Tél: 04 76 62 54 90  
 Fax 09 67 93 54 90

## PC8 - Photographie du terrain dans son environnement lointain



Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tél: 04 76 52 54 90  
Fax 09 67 53 54 90





Pour la CPV SUN 40 :  
47 rue J.A. Schumpeter  
34 470 PEROLS  
Tel : 04 67 64 99 60  
Fax : 04 67 73 24 30

## Complément à la pièce PC11 : Précisions sur l'étude d'impact

# Projet de parc photovoltaïque Commune de Sennecey-le-Grand Lieu-dit « La Goutte » - ZAE Echo-Parc



Indice	Date	Rédacteur	Objet
A	19/03/2020	M. Sautier	Création du document

Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Saint-Jacques  
38000 GRENOBLE  
Tel. 04 76 62 64 90  
Fax 04 67 33 54 90

# 1. Précisions sur les parcelles cadastrales

- Page 13, résumé non technique
- Page 25, paragraphe I - 1.4
- Page 78 paragraphe II – 4.5.5

L'aire d'étude initiale a une surface de 13 hectares environ. Elle correspond aux parcelles n° NZ 280 (en partie), 285 (en partie), 286, 287, 288, 289, 290, 292, 302, 305 (en partie), et n°ZO 129 (en partie). A noter qu'une division parcellaire est en cours, transformant la parcelle n°285 en parcelle n°311 (concernée par le projet) et n°312 (non concernée par le projet).

Ci-dessous les informations transmises par la communauté de communes concernant cette division cadastrales.

Commune : <b>SENNECEY-LE-GRAND (812)</b>	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES <b>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</b>	Section : Feuille(s) : Qualité du plan : Echelle d'origine : Echelle d'édition : 1/1000 Date de l'édition : 09/12/2019 Support numérique :
N° d'ordre du document d'arpentage : 1299 Document vérifié et numéroté le 09/12/2019 APTGC Chalon Par <b>Caroline DUPONT-PTGC Chalon</b> Technicien géomètre Signé	<p align="center"><b>CERTIFICATION</b> (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)</p> <p>Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :</p> <p>A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____</p> <p>Les propriétaires soussignés ont eu pris connaissance des informations ci-dessus au dos de la charte 6483.</p> <p>A _____ le _____</p> <p><i>Modification de la parcelle n°311 par division de la parcelle n°285</i></p>	D'après le document d'arpentage dressé Par <b>BRANLY</b> (2)
Cachet du service d'origine :  <b>CDIF DE CHALON SUR SAONE</b> CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 11 AVENUE PIERRE NUGUE  71100 CHALON SUR SAONE Téléphone : 03 85 41 71 83 Fax : 03 85 41 71 84 odif.chalon-sur-saone@dgif.finances.gouv.fr	<p>(1) Roger les mentions (bref). Le Service A n'est applicable que dans le cas d'un arpentage effectué par voie de sites à jour. Dans ce Service B, les piquetages peuvent être effectués sur cadastre le plus récent.</p> <p>(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, ingénieur, géomètre ou technicien inscrit au cadastre, etc...).</p> <p>(3) Propriétaires des parcelles ou détenteurs de droits de propriété (propriétaires, usufruitiers, occupants de plein droit, etc...).</p>	Réf. : Régulation de division 1299M Le 27/11/2019



**Frédérique LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Saint-Jacques  
69000 GRENOBLE  
Tel. 04 76 82 54 80  
Fax 09 67 13 54 80

## 2. Schéma des options conceptuelles

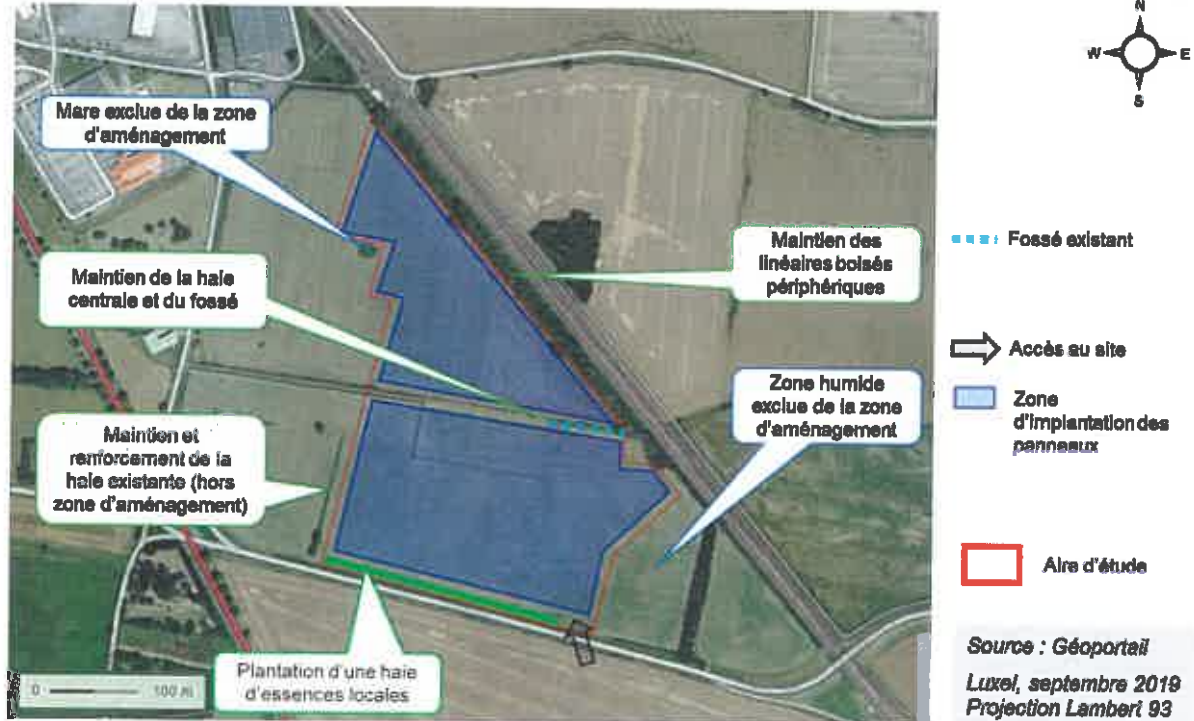
Page 19, Résumé non technique

Page 104, paragraphe III – 1.2

Une coquille s'est glissée sur l'emplacement de la mare à éviter. Le schéma des options conceptuelles à prendre en compte est le suivant.

### Options conceptuelles d'aménagement

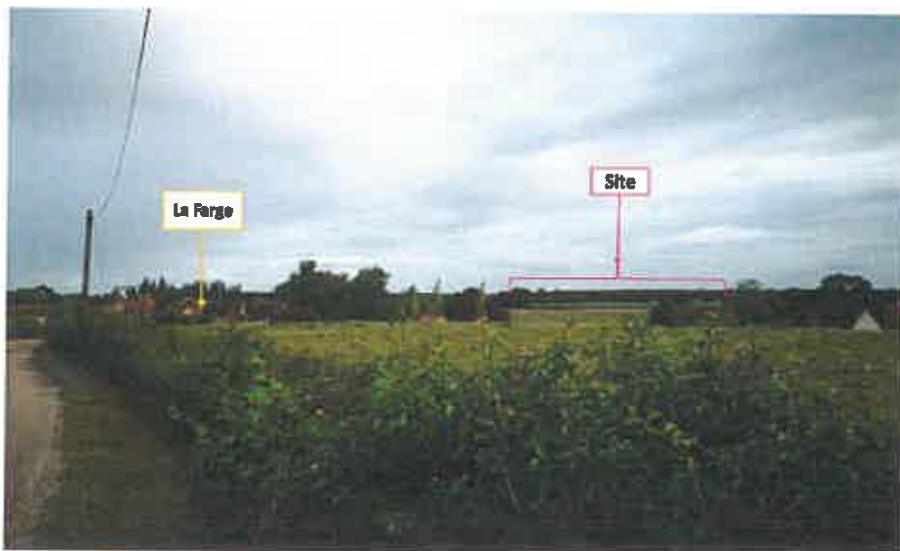
Projet de parc photovoltaïque à Sennecey-le-Grand (71) – lieu-dit « La Goutte »



### 3. Photomontage depuis le lieu-dit « Le Chêne »

Page 121, paragraphe III – 2.3.2

Un photomontage depuis le hameau au lieu-dit « Le Chêne », à environ 850 m au sud du site et en léger surplomb par rapport à ce dernier, a été réalisé en complément des autres photomontages déjà effectués.



Vue Initiale



Photomontage